

## FICHE TECHNIQUE ET SECURITE POUR MASTIC

### 1. IDENTIFICATION

- Désignation commerciale : Mastic SUPEREX – FUTROUGE-MALY  
- Fournisseur : SESOL France, en qualité de : Fabricant  
ZI. Rue du lamineur  
CP 3107  
44806 Saint Herblain cedex  
Tel : 0240921757  
Fax : 0240920596  
Email : [contact@sesolfrance.com](mailto:contact@sesolfrance.com)

### 2. COMPOSITION

Colorants  
Huile  
Craie

LES PRODUITS UTILISES SONT EN CONFORMITE AVEC LES REGLEMENTATIONS RELATIVES AUX MATERIAUX DESTINES A ETRE MIS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Principaux dangers :
  - Effets néfastes sur la santé : dans les conditions normales d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aigüe.
  - Effets sur l'environnement : aucun en usage normal
  - Dangers physico-chimiques : pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion
- Risques spécifiques : pas de risque
- Classification du produit : aucune selon la directive 67/548/CE modifiée

### 4. PREMIERS SECOURS

DANS TOUS LES CAS DE BRULURE : APPELER IMMEDIATEMENT LES SECOURS MEDICAUX D'URGENCE (SAMU, SAPEURS POMPIERS, MEDECIN.....)

- Informations en cas de :
    - Inhalation : le risque n'existe qu'en cas de chauffage du produit à température élevée.  
Ramener la victime à l'air libre et la maintenir au repos.
    - Contact avec la peau : aucun en usage normal
- En cas de brûlure :  
Refroidir immédiatement et rapidement avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction :
  - appropriés : Mousse, CO2, poudre, sable
  - - déconseillés : jet d'eau
- Protection des intervenants :
  - Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Gants et lunettes pour le produit liquéfié seulement
- Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit chaud répandu sous faible épaisseur fige rapidement. Récupérer le produit solidifié.
- Méthodes de nettoyage : contenir le produit, le laisser se figer, récupérer et sabler si nécessaire les surfaces concernées.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### MANIPULATION

- Mesures techniques :
  - Prévention de l'exposition des travailleurs : assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.
  - Prévention des incendies et des explosions : Les déchets de fabrication, les déversements occasionnels au sol présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent.

### STOCKAGE

- Mesures techniques : non concerné
- Conditions de stockage
  - recommandées :  
Produit à l'état solide : stocker à température ambiante, à l'abri de la lumière, de la chaleur et de toute source d'ignition
  - à éviter : le stockage soumis aux intempéries  
Matières incompatibles : agents oxydants forts  
Matériaux d'emballage : résistants aux hydrocarbures

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Paramètres de contrôle :  
Valeurs limites : fumée (N°CAS 8002-74-2)  
France VME : 2 mg/m<sup>3</sup>  
USA TWA : 2 mg/m<sup>3</sup>  
Equipements de protection individuelle  
Aucun

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect :

-état physique :	pâteux à 30°C, liquide à 65°C
-odeur :	inodore
PH :	Non applicable
-point / plage de fusion :	65-80°C
Température de décomposition :	>380°C
Caractéristiques d'explosivité :	non concerné
Pression de vapeur :	négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Masse volumique	environ 1557 kg/m <sup>3</sup> à 20°C
Solubilité :	
- dans l'eau :	Insoluble (<=1mg/l), non miscible
- dans les solvants organiques :	Soluble dans un grand nombre de solvants usuels

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Produit stable aux températures usuelles de stockage, de Manipulation d'emploi
Réactions dangereuses :	
- conditions à éviter :	Conserver à l'abri de la lumière.
Produits de décomposition dangereux :	Non concerné

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Selon les critères réglementaires en vigueur :

### TOXICITE AIGUE

- inhalation : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
- contact avec la peau : Non nocif
- ingestion : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi  
Non nocif

### EFFETS LOCAUX

- inhalation : De fortes concentration de vapeurs, brouillards ou aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
- contact avec la peau : Non irritant
- contact avec les yeux : Non irritant

### SENSIBILISATION

- contact avec la peau : Non sensibilisant

### EFFETS SPECIFIQUES

- cancérigène : Non cancérigène

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Mobilité :

- sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.
- eau : Insoluble.
- Persistence et dégradabilité : Le produit est intrinsèquement biodégradable.
- Ecotoxicité : Considéré comme non dangereux pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques.

## 13 CONSIDERATIONS RELEVANTES A L'ELIMINATION

### Déchets :

- Méthodes pertinentes d'élimination : Recyclage ou incinération

### Emballages souillés :

- Méthodes pertinentes d'élimination : Recyclage ou incinération

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

- par voie terrestre : non concerné
- par voie maritime : (\*) non concerné
- par voie aérienne : non concerné
- N° ONU : non concerné

### AUTRES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- Française :  
par voie terrestres : (\*) non concerné

## 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

- Etiquetage CE
- Symboles néant
- Phrases R néant
- Phrases S néant

### REGLEMENTATION FRANCAISE

- Code sécurité sociale : Tableau des maladies professionnelles : 36 si inhalation de brouillards.  
Art. L.461-1, annexe A, N° 601
- Code du travail : Art. R241-50, arrêté du 11.07.77.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

Date de validation de la fiche : 02.01.2013

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas, les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités ».

Fin de document

Nombre de pages : 4